

Service instructeur

DEVI - Direction adjointe de l'eau

Service consulté

**DESIGNATION D'UN UNIQUE REPRESENTANT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
AU COMITE DE BASSIN RHIN-MEUSE**

Résumé : Les Départements du bassin Rhin-Meuse n'étant dorénavant représentés au Comité de Bassin que par un seul élu chacun, au lieu de trois précédemment pour le Haut-Rhin, il vous est proposé de désigner Alain GRAPPE, Vice-Président, pour continuer à siéger dans cette instance. Il est précisé que par ailleurs Michel HABIG, 3^{ème} Vice-Président, devrait logiquement pouvoir être nommé au titre des Syndicats Mixtes compétents en matière d'eau.

Le Comité de Bassin Rhin-Meuse s'est réuni le 29 septembre dernier, pour la dernière fois dans sa configuration actuelle. En effet, jusque-là les Départements du bassin étaient représentés de la manière suivante :

- 3 représentants pour le Bas-Rhin, la Moselle et le Haut-Rhin,
- 2 représentants pour la Meurthe-et-Moselle,
- 1 représentant pour les autres Départements.

A ce titre, le Conseil départemental du Haut-Rhin était représenté par :

- Monsieur Alain GRAPPE, Vice-Président,
- Monsieur Michel HABIG, 3^{ème} Vice-Président,
- Madame Fabienne ORLANDI, Conseillère départementale.

Selon l'article 7 de l'arrêté ministériel du 10 mai 2017, relatif à la représentation des collectivités territoriales et des usagers aux Comités de Bassin, chaque Département du bassin Rhin-Meuse ne disposera plus que d'un seul représentant, élu par et parmi les membres du Conseil départemental. Par ailleurs, l'Association des Départements de France, qui avait désigné Monsieur Pierre BIHL, Vice-Président, au titre de l'interdépartementalité, a également perdu son représentant.

En contrepartie de cette réduction, d'autres structures seront mieux représentées, notamment les Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) ou les Syndicats mixtes compétents en matière d'eau, avec quatre représentants, à charge pour le Préfet coordonnateur de bassin de dresser la liste desdits « Etablissements éligibles ».

Le Préfet a arrêté, fin septembre, une liste de seulement sept structures éligibles, dont le Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill, à charge pour l'Association des Maires de France de procéder à leur désignation. Monsieur Michel HABIG a raisonnablement une chance de pouvoir siéger au Comité de Bassin à ce titre.

Dans ces conditions, je vous propose de désigner Monsieur Alain GRAPPE pour continuer à siéger audit Comité de Bassin Rhin-Meuse, comme représentant du Conseil départemental du Haut-Rhin.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT